

- RÉPUBLIQUE FRANÇAISE -  
DÉPARTEMENT DE L'AVEYRON  
**COMMUNE DE SALLES-LA-SOURCE**

---

**ARRÊTÉ MUNICIPAL**

**N° 100/2021**

**OBJET** : Réglementation de la circulation dans le village de Souyri, rue de Cantausseil.

Le Maire de Salles-la-Source,

VU l'article 25 de la loi du 02 mars 1982 ;

VU le Code général des Collectivités territoriales ;

VU l'article R 225 du Code de la route ;

Considérant la cérémonie de la pose de la première pierre de la nouvelle école et de la MAM de Souyri ;

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers ;

**A R R Ê T E**

**ARTICLE 1** - Le 8 novembre 2021, la circulation des véhicules sera interdite rue de Cantausseil, entre le RD 85 et l'école, de 16h à 19h.

**ARTICLE 2** - Durant cette période, et sur cette voie, le stationnement des véhicules sera interdit dans le secteur en travaux.

**ARTICLE 3**- La signalisation et la déviation seront mises en place par la mairie de Salles-la-Source.

**ARTICLE 4** - La secrétaire de mairie, Monsieur le Commandant de brigade de gendarmerie de Marcillac-Vallon, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié.

Fait à Salles-la-Source, le 04 novembre 2021



Le Maire,

*Jean-Louis ALBERT*

*La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans les deux mois à compter de sa notification.*